1B2L

Société par Actions Simplifiée au capital de 24.000 €
Siège social : ZAE les Quatre Chevaliers,
57 Avenue Bernard Moitessier – 17180 PERIGNY

522 203 421 RCS LA ROCHELLE

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2026

Certifiés conformes
Par le Président

CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONALE SAS
Représentée par M. Pierre RAINERO

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	120 097	67 355	52 741	17 278
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	749 767	73 171	676 596	726 580
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 960 636	1 149 701	810 935	823 148
Autres immobilisations corporelles	2 054 557	615 669	1 438 889	1 343 097
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				1 350
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	162 664		162 664	159 454
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 047 737**	**1 905 896**	**3 141 841**	**3 070 923**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 687 983		1 687 983	2 037 911
En-cours de production (biens et services)	1 512 362		1 512 362	1 039 511
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 479 174		2 479 174	2 009 629
Autres créances	638 626		638 626	901 888
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 619 986		1 619 986	2 007 510
Charges constatées d'avance (3)	42 177		42 177	58 553
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**7 980 308**		**7 980 308**	**8 055 003**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**13 028 045**	**1 905 896**	**11 122 148**	**11 125 925**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2026	31/03/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves légale	2 400	2 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 203 083	4 734 020
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	**868 569**	**469 063**
Subventions d'investissement	228 027	311 374
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 326 079**	**5 540 857**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 477 026	3 402 922
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 283 085	1 195 267
Dettes fiscales et sociales	1 000 597	897 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 361	89 162
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**4 796 069**	**5 585 068**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**11 122 148**	**11 125 925**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 620 000	3 223 048
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 176 069	2 362 020
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 977	4 067
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/03/2026	31/03/2025
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	17 259 607		17 259 607	14 924 927
Production vendue (services)	767 629		767 629	434 185
Chiffre d'affaires net	**18 027 236**		**18 027 236**	**15 359 112**
Production stockée			472 851	269 419
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			86 911	6 275
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				24 802
Autres produits			1 181	278
Total produits d'exploitation (I)			**18 588 179**	**15 659 886**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			712 219	2 082 908
Variations de stock			349 928	-2 123 271
Autres achats et charges externes (a)			8 778 748	7 852 194
Impôts, taxes et versements assimilés			79 591	67 003
Salaires et traitements			4 925 204	4 212 634
Charges sociales			1 951 412	1 677 256
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			564 650	447 260
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			345	345
Total charges d'exploitation (II)			**17 362 097**	**14 216 330**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**1 226 082**	**1 443 556**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			28 215	8 790
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**28 215**	**8 790**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			89 978	5 856
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**89 978**	**5 856**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-61 764**	**2 934**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**1 164 318**	**1 446 490**

Compte de résultat (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		88 749
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		29 814
Total produits exceptionnels (VII)		**118 563**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		888 071
Sur opérations en capital		45 392
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		**933 463**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**-814 899**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	295 749	162 528
Total des produits (I+III+V+VII)	**18 616 394**	**15 787 239**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**17 747 825**	**15 318 176**
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	**868 569**	**469 063**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*27 563*	*32 867*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*887 963*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1B2L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 11 122 148 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 868 569 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

1. Changement de méthode comptable :
Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :
* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives;
* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature;
* Modification du plan de compte et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers;
* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) : conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025, par conséquent :
* Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
* Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels"
- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisistion, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les encours de production sont valorisés au coût de revient.
Les matières premières sont valorisées au dernier prix d'achat connu à l'exception des métaux qui sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 885	49 211		120 097
Immobilisations incorporelles	***70 885***	***49 211***		***120 097***
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	749 767			749 767
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 727 223	233 414		1 960 636
- Installations générales, agencements aménagements divers	707 013	217 570		924 582
- Matériel de transport	10 184			10 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	986 278	133 513		1 119 791
- Bien reçu par Legs ou donation				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	1 350		1 350	
Immobilisations corporelles	***4 181 814***	***584 497***	***1 350***	***4 764 961***
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	159 454	3 210		162 664
Immobilisations financières	***159 469***	***3 210***		***162 679***
ACTIF IMMOBILISE	**4 412 169**	**636 918**	**1 350**	**5 047 737**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			49 211		
Immobilisations corporelles			584 497		
Immobilisations financières			3 210		
Augmentations de l'exercice			**636 918**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 350				
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice	**1 350**				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			53 607	13 748		67 355
Immobilisations incorporelles			***53 607***	***13 748***		***67 355***
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans					
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans		23 187	49 984		73 171
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		904 074	245 627		1 149 701
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans		105 759	80 571		186 330
- Matériel de transport	4 à 5 ans		3 748	2 546		6 294
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		250 870	172 174		423 044
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			***1 287 639***	***550 902***		***1 838 541***
TOTAL			1 341 246	564 650		1 905 896

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 322 641 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	162 664		162 664
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 479 174	2 479 174	
Autres	638 626	638 626	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	42 177	42 177	
Total	**3 322 641**	**3 159 976**	**162 664**

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a etablir VINCEN	105 600,00
Total	**105 600,00**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 24 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 796 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 977	3 977		
- à plus de 1 an à l'origine	2 473 048	853 048	1 620 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 283 085	1 283 085		
Dettes fiscales et sociales	1 000 597	1 000 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 361	35 361		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**4 796 069**	**3 176 069**	**1 620 000**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	925 807			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	86 147,96
Banque - intérets courus à payer	3 977,49
Dettes provis. pr congés À payer	344 124,12
Personnel - autres charges à payer	144 228,00
Charges sociales s/congés à payer	130 166,70
Charges sociales - charges à payer	58 185,00
Charges a payer - Taxe d appentissa	5 213,07
Charges a payer - Formation continu	6 278,20
Charges a payer - TVS	963,00
Charges a payer - CET	28 310,00
Total	**807 593,54**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	42 177		
Total	**42 177**		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 110 000 euros

Exco
Valliance Audit

1B2L

Société par Actions Simplifiée au capital de 24.000 Euros

57 Avenue Bernard Moitessier
ZAE Les quatre Chevaliers
17180 PERIGNY

R.C.S. La Rochelle : 522 203 421

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 mars 2026

3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

KRESTON INTERNATIONAL

Exco
Valliance Audit

S.A.S. 1B2L

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Mars 2025

A l'Assemblée Générale de la société 1B2L,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1B2L relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles Générales » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'application du règlement comptable ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
 Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

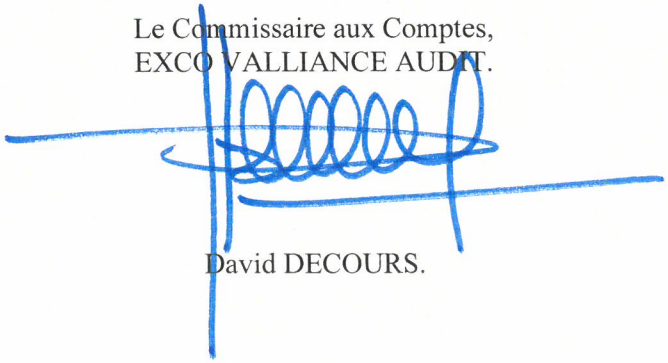
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 28 juillet 2026.

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO VALLIANCE AUDIT.



David DECOURS.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2026	Net 31/03/2025
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	120 097	67 355	52 741	17 278
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	749 767	73 171	676 596	726 580
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 960 636	1 149 701	810 935	823 148
Autres immobilisations corporelles	2 054 557	615 669	1 438 889	1 343 097
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				1 350
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	162 664		162 664	159 454
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 047 737**	**1 905 896**	**3 141 841**	**3 070 923**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 687 983		1 687 983	2 037 911
En-cours de production (biens et services)	1 512 362		1 512 362	1 039 511
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 479 174		2 479 174	2 009 629
Autres créances	638 626		638 626	901 888
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 619 986		1 619 986	2 007 510
Charges constatées d'avance (3)	42 177		42 177	58 553
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**7 980 308**		**7 980 308**	**8 055 003**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**13 028 045**	**1 905 896**	**11 122 148**	**11 125 925**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Bilan passif

	31/03/2026	31/03/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves légale	2 400	2 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 203 083	4 734 020
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	**868 569**	**469 063**
Subventions d'investissement	228 027	311 374
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 326 079**	**5 540 857**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 477 026	3 402 922
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 283 085	1 195 267
Dettes fiscales et sociales	1 000 597	897 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 361	89 162
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**4 796 069**	**5 585 068**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**11 122 148**	**11 125 925**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 620 000	3 223 048
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 176 069	2 362 020
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 977	4 067
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/03/2026	31/03/2025
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	17 259 607		17 259 607	14 924 927
Production vendue (services)	767 629		767 629	434 185
Chiffre d'affaires net	**18 027 236**		**18 027 236**	**15 359 112**
Production stockée			472 851	269 419
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			86 911	6 275
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				24 802
Autres produits			1 181	278
Total produits d'exploitation (I)			**18 588 179**	**15 659 886**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			712 219	2 082 908
Variations de stock			349 928	-2 123 271
Autres achats et charges externes (a)			8 778 748	7 852 194
Impôts, taxes et versements assimilés			79 591	67 003
Salaires et traitements			4 925 204	4 212 634
Charges sociales			1 951 412	1 677 256
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			564 650	447 260
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			345	345
Total charges d'exploitation (II)			**17 362 097**	**14 216 330**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**1 226 082**	**1 443 556**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			28 215	8 790
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**28 215**	**8 790**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			89 978	5 856
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**89 978**	**5 856**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-61 764**	**2 934**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**1 164 318**	**1 446 490**

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Compte de résultat (suite)

	31/03/2026	31/03/2025
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		88 749
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		29 814
Total produits exceptionnels (VII)		**118 563**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		888 071
Sur opérations en capital		45 392
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		**933 463**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**-814 899**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	295 749	162 528
Total des produits (I+III+V+VII)	**18 616 394**	**15 787 239**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**17 747 825**	**15 318 176**
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	**868 569**	**469 063**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	*27 563*	*32 867*
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*887 963*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

Annexe

Exco
Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 1B2L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 11 122 148 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 868 569 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

1. Changement de méthode comptable :
Le changement de règlementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :
* Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives;
* Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature;
* Modification du plan de compte et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers;
* Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) : conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025, par conséquent :
* Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
* Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels"
- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisistion, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les encours de production sont valorisés au coût de revient.
Les matières premières sont valorisées au dernier prix d'achat connu à l'exception des métaux qui sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 885	49 211		120 097
Immobilisations incorporelles	***70 885***	***49 211***		***120 097***
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	749 767			749 767
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 727 223	233 414		1 960 636
- Installations générales, agencements aménagements divers	707 013	217 570		924 582
- Matériel de transport	10 184			10 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	986 278	133 513		1 119 791
- Bien reçu par Legs ou donation				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	1 350		1 350	
Immobilisations corporelles	***4 181 814***	***584 497***	***1 350***	***4 764 961***
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	159 454	3 210		162 664
Immobilisations financières	***159 469***	***3 210***		***162 679***
ACTIF IMMOBILISE	**4 412 169**	**636 918**	**1 350**	**5 047 737**

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			49 211		
Immobilisations corporelles			584 497		
Immobilisations financières			3 210		
Augmentations de l'exercice			**636 918**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 350				
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice	**1 350**				

Amortissements des immobilisations

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			53 607	13 748		67 355
Immobilisations incorporelles			***53 607***	***13 748***		***67 355***
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans					
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans		23 187	49 984		73 171
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		904 074	245 627		1 149 701
- Installations générales, agencement et aménagements divers	5 à 10 ans		105 759	80 571		186 330
- Matériel de transport	4 à 5 ans		3 748	2 546		6 294
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		250 870	172 174		423 044
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			***1 287 639***	***550 902***		***1 838 541***
TOTAL			**1 341 246**	**564 650**		**1 905 896**

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 322 641 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	162 664		162 664
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 479 174	2 479 174	
Autres	638 626	638 626	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	42 177	42 177	
Total	**3 322 641**	**3 159 976**	**162 664**

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a etablir VINCEN	105 600,00
Total	**105 600,00**

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 24 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 796 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 977	3 977		
- à plus de 1 an à l'origine	2 473 048	853 048	1 620 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 283 085	1 283 085		
Dettes fiscales et sociales	1 000 597	1 000 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 361	35 361		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**4 796 069**	**3 176 069**	**1 620 000**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	925 807			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	86 147,96
Banque - intérets courus à payer	3 977,49
Dettes provis. pr congés À payer	344 124,12
Personnel - autres charges à payer	144 228,00
Charges sociales s/congés à payer	130 166,70
Charges sociales - charges à payer	58 185,00
Charges a payer - Taxe d appentissa	5 213,07
Charges a payer - Formation continu	6 278,20
Charges a payer - TVS	963,00
Charges a payer - CET	28 310,00
Total	**807 593,54**

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 - APE 6920Z

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	42 177		
Total	**42 177**		

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 110 000 euros

Exco Valliance Audit
3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80 009 – 17180 PERIGNY
Tel 05 46 42 42 85 - Fax 05 46 43 45 24
Siret : 351 216 031 00044 – APE 6920Z

Exco Valliance Audit

www.exco-valliance-blog.fr
www.excovalliance.fr

Siège Social
Exco Valliance PERIGNY
3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85
Mail : valliance@exco.fr

Exco Valliance ROCHEFORT
1, avenue de Saintonge
17430 TONNAY-CHARENTE

Exco Valliance ROYAN
3 rue des Cyprès
17200 ROYAN

Exco Valliance SAINTES
83-85 cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

Exco Valliance ANGOULEME
11 Rte du Peux – CS 22508
16025 ANGOULEME CEDEX

Exco Valliance BARBEZIEUX
32, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX

Exco Valliance COGNAC
13 Place Jean Monnet
16100 COGNAC

Exco Valliance Agri COTEAUX DE BLANZACAIS
9 Place d'Arthémy
16250 COTEAUX DU BLANZACAIS

Exco Valliance QL LE BOUSCAT
203 Avenue de Tivoli - CS 50003
33491 LE BOUSCAT

Exco Valliance LORMONT
Quai Carriet
33310 LORMONT

Exco Valliance MERIGNAC
2 avenue Henry Le Châtelier
33692 MERIGNAC Cedex

Exco PARIS VFA
9 rue de l'échelle
75001 PARIS

Docusign Envelope ID: 52FFF300-501C-8FD4-82EA-ABFFC4A3A9E0

1B2L
Société par Actions Simplifiée au capital de 24.000 €
Siège social : ZAE les Quatre Chevaliers,
57 Avenue Bernard Moitessier – 17180 PERIGNY

522 203 421 RCS LA ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de 868.569,02 €, en totalité au poste « *Autres Réserves* » qui s'élèvera, après affectation, à un montant de 6.071.652,05 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2026.

Le Président

DocuSigned by:
Pierre Rainero
A176DC793DDC441...

CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL SAS
Représentée par M. Pierre RAINERO